



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 19272

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC. Les futurs retraités s'inquiètent en effet d'une minoration de leur pension de retraite complémentaire, l'accord actuel visant à garantir un financement sans minoration prenant fin le 1er octobre 2003. On entend par ailleurs que les retraites complémentaires ne seraient plus versées par ces organismes qu'à compter de soixante-cinq ans. Il lui demande donc de préciser quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19272

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4163